

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2022/2023

III. RAPPORT FINANCIER

SYNTHÈSE DU RÉSULTAT

Pour rappel, l'exercice comptable couvre la période du 01 juillet au 31 juin

Les dépenses

Pour cette saison 2021 / 2022, l'ensemble des dépenses de l'association s'élève à 30937,47€.

C'est une réelle augmentation par rapport à l'exercice comptable de la précédente saison. Ceci s'explique par la mise en place du poste de Conseiller Numérique et par le développement de nouvelles actions financées.

Charges salariales complètes: 13 511,34 €

Charges liées aux prestations de service sur différents temps de formations : 4 366,10€

Les recettes

Pour cette saison 2021 / 2022, l'ensemble des recettes de l'association s'élève à 3 000,00€.

Pour rappel:

Le poste de Conseiller Numérique est inscrit dans le cadre d'un financement de 40000€ sur 2 ans - depuis décembre 2021. De plus, la mairie de Saint Pierre du Mont, nous a octroyé une subvention de 3000€. L'intégralité des sommes ayant été versés à la fin du second semestre 2022.

Ces subventions étant pluriannuelles (2 ans sur 48 mois), elles ont été ventilées dans la comptabilité sur l'exercice 2022/2023 et le suivant

Nous avons donc perçu la somme totale de 3000,00 € de subvention.

Concernant le poste comptable 70, il s'agit des sommes perçues soit par les cotisations, par la facturation des prestations réalisées au cours de l'année (formation, mise à disposition de bénévoles ou du salarié au bureau de La Poste de Saint Pierre) : cotisation perçues : 2600 €, prestations : 8 883,67 €

Résultat: l'exercice 2021 / 2022 est bénéficiaire de 741,73€

Détail des comptes dans l'annexe 1 : Compte de Résultat.

BILAN

Pour rappel : le compte de résultat est le « film » financier des dépenses et recettes de l'association, le bilan est la « photographie » à la date du 09 septembre 2022 des richesses du Club.

Vous trouverez donc un équilibré entre l'actif et le passif arrêté à la somme de 27 528.60€ avec dans le passif la ventilation des sommes dédiées aux charges du Conseiller numériques pour la somme de 19233,33 €.

Dans l'actif, l'association possède sur son compte courant la somme de 25940,71€ et sur son livret 1543,5€.

Une bascule financière sera réalisée entres ses 2 comptes.

Détail des comptes dans l'annexe 2 : Compte de Résultat.

Mise au vote du rapport financier : Adopté à l'unanimité



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2022/2023

V. RENOUVELLEMENT CA EN DATE DU 14 OCTOBRE 2023

Comme précisé dans nos statuts, les Membres du CA sont élus pour un an et il est composé de :

- Xavier BURKE
- Christelle BURKE
- Jean-Luc POLLET
- Luc BESSE
- Philippe FAVERO
- Alain CAZAUBON
- Marc ALEXANDRE

Mise au vote du nouveau CA: Adopté à l'unanimité

Clôture de l'AG à 12h00.

Le Président La Trésorière

M. BURKE Xavier Mme BURKE Christelle